

Environnement opérationnel

Contexte

La Mauritanie accueille environ un millier de réfugiés, originaires du Soudan et d'autres pays d'Afrique sub-saharienne. La plupart d'entre eux sont installés dans les faubourgs de Nouakchott et de Nouadhibou, où ils vivent dans des conditions difficiles et où ils n'ont qu'un accès limité au marché de l'emploi.

La capacité gouvernementale de détermination du statut de réfugié s'est accrue au cours des dernières années. Le premier décret ministériel confirmant l'attribution du statut de réfugié à un groupe de 38 individus a été publié au début de l'année 2008. Le HCR continue cependant de mener des activités ciblées de détermination du statut lorsque c'est nécessaire. En 2009, l'une des priorités de la délégation sera de renforcer la capacité nationale de protection.

En juin 2007, le Gouvernement mauritanien a appelé environ 33 000 de ses ressortissants réfugiés au Sénégal et au Mali à regagner leur pays. Quelque 10 000 d'entre eux devraient avoir donné suite à cet appel à la fin de l'année 2008. De concert avec les autorités mauritaniennes, des ONG et d'autres partenaires, le HCR s'emploie à garantir le rapatriement de ces réfugiés dans la sécurité et dans la dignité et à assurer leur réintégration initiale.

Bon nombre de rapatriés ont entretenu des contacts réguliers avec des membres de leur famille demeurés en Mauritanie, ce qui facilite leur réintégration. Cependant, comme le pays souffre d'une pénurie de ressources, naturelles et autres, les familles rapatriées accentuent la ponction exercée sur les maigres réserves alimentaires et hydriques.

À la suite du coup d'État d'août 2008, la situation politique demeure incertaine en Mauritanie et l'opération de rapatriement progresse avec une extrême lenteur.

Besoins

Le HCR continuera de s'acquitter de son mandat auprès du millier de réfugiés et de demandeurs d'asile accueillis en Mauritanie, en offrant une assistance aux personnes qui ont des besoins particuliers, et en veillant à ce que toutes les personnes qui relèvent de sa compétence soient enregistrées et reçoivent des papiers.

Des évaluations participatives réalisées avec des réfugiés urbains résidant à Nouakchott et à Nouadhibou ont permis de dégager plusieurs besoins prioritaires, dont une meilleure information et une coopération plus intensive avec les organisations locales travaillant avec des réfugiés. Les autres besoins ont notamment trait à la formation professionnelle et à l'accès au travail, en particulier pour les femmes chefs de famille qui ne disposent d'aucun soutien familial.

Les réfugiés ont également besoin de cours d'arabe, qui leur permettront de trouver un emploi ; par ailleurs, il faut apporter une aide matérielle aux associations communautaires qui gèrent des garderies. Enfin, il est nécessaire d'améliorer la prise en charge et l'accompagnement des victimes de violences sexuelles et sexistes et des personnes qui ont des besoins psychologiques.

En 2009, l'action du HCR en Mauritanie sera orientée en priorité sur le rapatriement librement consenti et la réintégration des Mauritaniens réfugiés au Sénégal et au Mali. Le Haut Commissariat renforcera les capacités d'absorption des principales zones de destination des rapatriés et veillera à ce que les rapatriés aient accès aux services essentiels dans les mêmes conditions que les communautés locales. Les projets qui impliquent à la fois les communautés rapatriées et les communautés d'accueil sont essentiels pour garantir le succès de la réintégration socio-économique, dans le cadre d'efforts plus amples visant à assurer la réconciliation nationale et la coexistence harmonieuse.

Selon nos prévisions, quelque 15 000 personnes devraient regagner la Mauritanie en 2009, avec un nombre total de rapatriés proche de 25 000 à la fin du premier semestre 2009.

Objectifs principaux

Programme annuel

- Renforcer la capacité des autorités à enregistrer les demandes d'asile et à transmettre un nombre croissant de demandes à l'organisme national chargé de les examiner.
- Aider le Gouvernement à élaborer une stratégie nationale de gestion des migrations et de l'asile.
- Continuer à assurer l'enregistrement, la délivrance de papiers et des procédures ciblées de détermination du statut de réfugié.

Programme supplémentaire

- Veiller à ce que les Mauritaniens réfugiés au Sénégal et au Mali prennent une décision en pleine connaissance de cause quant à leur rapatriement librement consenti.
- Veiller à ce que les retours se déroulent dans la sécurité et dans la dignité.
- Aider les rapatriés à se réintégrer à leurs communautés.
- Assurer la durabilité de la réintégration, y compris l'accès des rapatriés au logement, à la santé, à l'éducation et aux activités génératrices de revenus, en dispensant une aide axée sur la collectivité qui profite également aux communautés locales et préviennent ainsi les tensions entre communautés.
- Soutenir les rapatriés qui ont des besoins particuliers, comme les personnes qui vivent avec le VIH et le sida, les personnes âgées et les femmes chefs de famille.

- Aider le Gouvernement à se doter de moyens plus solides pour répondre aux besoins de protection et de relèvement ; renforcer les partenariats avec les acteurs humanitaires et les acteurs du développement.

Cibles prioritaires

Programme annuel

- Les demandes d'asile sont enregistrées rapidement et une détermination ciblée du statut de réfugié est assurée.
- Toutes les personnes relevant de la compétence du HCR se voient remettre des papiers.
- Toutes les personnes relevant de la compétence du HCR reçoivent des prospectus, régulièrement actualisés, sur les procédures du Haut Commissariat, et ont accès aux services nationaux.
- Toutes les personnes qui ont des besoins spécifiques sont recensées.

Programme supplémentaire

- Les rapatriés peuvent établir leur état civil et reçoivent des extraits de naissance ; les rapatriés âgés de plus de 15 ans reçoivent des cartes nationales d'identité.
- La réintégration socio-économique de l'ensemble des rapatriés fait l'objet d'un suivi et les problèmes sont traités en recourant aux autorités compétentes.
- La capacité d'absorption des communautés d'accueil est accrue, ce qui facilite la réintégration des rapatriés et profite aux communautés d'accueil.
- Dans les zones d'accueil des rapatriés, les communautés locales bénéficient de services médicaux de meilleure qualité et les taux de mortalité diminuent.
- Jusqu'à 3 000 installations sanitaires traditionnelles sont construites pour garantir la santé et l'hygiène des familles rapatriées et des communautés qui les accueillent.
- Tous les rapatriés reçoivent des matériaux et outils pour construire des abris permanents.
- Quelque 16 structures d'enseignement sont remises en état et équipées dans les zones qui accueillent un grand nombre de rapatriés et 3 600 écoliers reçoivent des manuels et fournitures.
- Quelque 550 enseignants dispensent des cours d'alphabétisation en arabe et en français pendant les vacances scolaires d'été, au profit de 1 400 enfants rapatriés.
- Tous les rapatriés bénéficient d'une aide pour parvenir à l'autosuffisance alimentaire.
- Quelque 71 projets agricoles sont exécutés, avec la participation des rapatriés et des membres des communautés locales.
- Environ 115 foyers municipaux sont construits avec la participation des rapatriés.
- Quelque 5 000 familles rapatriées et issues de la population locale sont soutenues au moyen de 250 allocations provenant d'un fonds de solidarité.

Stratégie et activités

En étroite coopération avec le Gouvernement, le Haut Commissariat s'emploie à renforcer les capacités et à protéger les réfugiés et les demandeurs d'asile au sein des flux migratoires mixtes. Un partenaire non gouvernemental national assure l'enregistrement et gère le programme d'assistance. En 2009, le HCR renforcera les partenariats de protection existants en contribuant à la mise en place de deux bureaux gouvernementaux d'enregistrement et en participant à des initiatives conjointes de formation et de sensibilisation avec les autorités administratives et judiciaires.

L'Organisation cherchera à apporter, si possible, des solutions durables aux réfugiés, moyennant le rapatriement librement consenti et la réinstallation. En 2009, elle élaborera également une stratégie de retrait pour mettre un terme à l'assistance qu'elle prodigue depuis longtemps à des réfugiés libériens et sierra-léonais, tout en étudiant les possibilités d'intégration sur place qui s'offrent à ces deux populations.

Un dispositif d'intervention en cas d'urgence sera maintenu afin de protéger les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants sauvés de situations périlleuses en mer ou sur terre.

Le HCR suivra le processus de rapatriement et veillera, en collaboration avec ses partenaires, à ce que les rapatriés reçoivent des vivres, des produits de première nécessité et des matériaux pour abris à leur arrivée dans leurs villages d'origine. En outre, le Haut Commissariat s'assurera, par un suivi attentif, que les rapatriés peuvent obtenir des cartes d'identité et exercer leurs droits de citoyens. Les activités de réintégration viseront à accroître la capacité d'absorption des villages des rapatriés, en améliorant la disponibilité de l'eau, des soins médicaux et de l'éducation. Les communautés qui accueillent des rapatriés seront également soutenues par des projets agricoles et d'autres projets de renforcement des moyens d'existence.

L'opération de rapatriement est destinée à apporter une solution durable à la situation des Mauritaniens réfugiés au Sénégal et au Mali d'ici le mois de décembre 2009. Les réfugiés qui décident de ne pas profiter de cette occasion se verront offrir la possibilité de s'intégrer sur place dans leurs pays d'asile respectifs. Les bureaux du HCR au Sénégal et au Mali dispenseront une assistance à l'intégration sur place afin de soutenir les communautés d'accueil et de renforcer l'autosuffisance des réfugiés.

L'agence nationale pour l'insertion des réfugiés (ANAI) est chargée d'apporter une aide sociale et financière aux rapatriés et de coordonner le décaissement des fonds provenant du Gouvernement et de la communauté des donateurs. Des institutions des Nations Unies ont accepté de participer à la réintégration des rapatriés, que le Gouvernement considère comme une priorité nationale. Le HCR prévoit de mettre un terme à ses activités d'aide à la réintégration initiale d'ici la fin de l'année 2009 et appellera d'autres institutions onusiennes et des acteurs du développement à prendre le relais. Les derniers retours devraient avoir lieu en juin 2009 et les projets de



Des rapatriés mauritaniens discutent avec le personnel du HCR à propos de l'intégration de leurs enfants dans le système d'éducation national.

réintégration seront transférés aux autorités et à d'autres acteurs du développement d'ici la fin du mois de décembre 2009.

Contraintes

L'accès à plusieurs sites qui accueillent des rapatriés dans la vallée du fleuve Sénégal est extrêmement restreint pendant et après la saison des pluies, ce qui ralentit l'exécution des projets et limite la capacité du HCR et de ses partenaires à suivre et à faciliter la réintégration des rapatriés.

La situation politique demeure incertaine en Mauritanie. La plus grande partie de l'aide au développement a été suspendue. Si l'opération de rapatriement continuait à être retardée, la population concernée pourrait perdre confiance et ne plus souhaiter regagner son pays d'origine.

Organisation et mise en œuvre

Présence du HCR	
Bureaux	3
Effectif total	26
Fonctionnaires internationaux	3
Collaborateurs nationaux	9
JEA	1
VNU	13

Coordination

L'opération de rapatriement sera coordonnée au moyen de réunions transfrontalières régulières des bureaux du HCR dans la région et de réunions périodiques de la commission tripartite. Le Haut Commissariat renforcera sa coordination avec les institutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales et créera un mécanisme de coordination avec des institutions onusiennes et des représentants des pays donateurs. Au niveau gouvernemental, un organe interministériel est chargé de superviser les opérations de rapatriement et de réintégration.

Informations financières

Au cours des dernières années, le budget-programme annuel pour les opérations en Mauritanie est demeuré proche d'un million de dollars E.-U., ce montant étant utilisé pour venir en aide à une population d'un millier de réfugiés et de demandeurs d'asile urbains. Un programme supplémentaire de quelque 7 millions de dollars a été établi afin de financer le rapatriement et la réintégration de quelque 25 000 Mauritaniens réfugiés au Sénégal et au Mali en 2007 et 2008. En 2009, le budget du programme de rapatriement s'élèvera à quelque 9 millions de dollars E.-U.

Partenaires

Partenaires d'exécution :

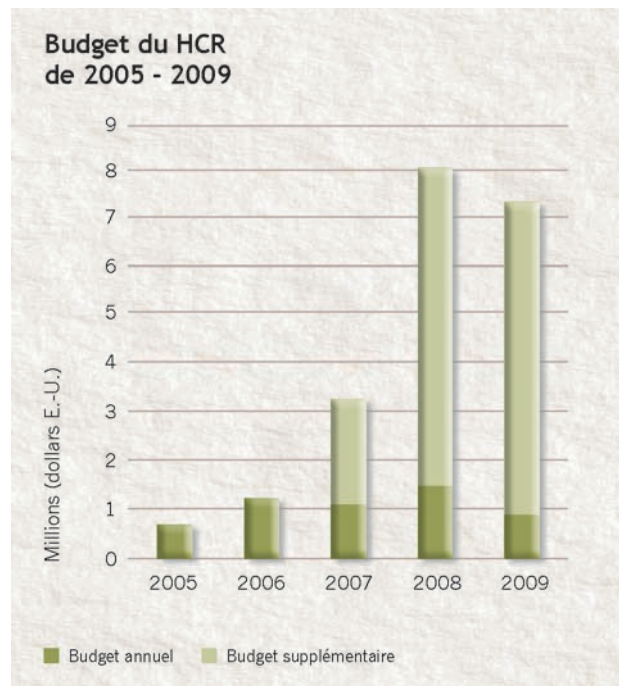
Organismes gouvernementaux : ministère de l'Intérieur ; Agence nationale pour l'insertion des réfugiés (ANAIK)

ONG : Association pour la lutte contre la pauvreté et le sous-développement (ALPD)

Autres : FAO, FNUAP, OMS/ONUSIDA, PAM, PNUD, UNICEF

Partenaires opérationnels :

ONG : ACF, MDM, Vision mondiale



Budget (dollars E.-U.)

Activités et services	2008			2009		
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire Rapatriement des réfugiés mauritaniens	Total	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire Rapatriement des réfugiés mauritaniens	Total
Protection, suivi et coordination	222 195	1 221 453	1 443 648	221 597	795 954	1 017 551
Abris et autres infrastructures	52 090	0	52 090	44 460	1 872 315	1 916 775
Activités génératrices de revenus	19 117	0	19 117	4 000	240 000	244 000
Appui opérationnel (aux partenaires)	33 768	0	33 768	25 592	641 018	666 610
Assainissement	0	0	0	0	250 000	250 000
Assistance juridique	38 310	0	38 310	65 017	845 438	910 455
Besoins domestiques	12 548	0	12 548	9 000	530 000	539 000
Eau	0	0	0	0	200 000	200 000
Éducation	33 216	0	33 216	32 960	177 031	209 991
Production vivrière	0	0	0	0	123 484	123 484
Santé	20 225	0	20 225	35 884	160 000	195 884
Services communautaires	0	0	0	0	261 000	261 000
Transport et logistique	8 120	0	8 120	960	300 000	300 960
Vivres	12 179	5 356 297	5 368 476	11 700	95 362	107 062
Total des opérations	451 768	6 577 750	7 029 518	451 170	6 491 602	6 942 772
Appui au programme	446 135	0	446 135	470 255	0	470 255
Total	897 903	6 577 750	7 475 653	921 425	6 491 602	7 413 027

Note: Le Budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes du HCR.